

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20221025-14122022-1001-AR  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

N/Réf. : 22/AF/VB/BH/ED 421

## **PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2022 LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux, notamment l'article 16,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, notamment les articles 5 et 6,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, notamment les articles 30 et 31,

Vu les propositions des autorités territoriales,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées le 14 avril 2021,

Considérant que, selon l'état joint en annexe, 3 recrutements effectués en 2021 au titre de l'article 9 du décret n° 2010-329 susvisé, auquel s'ajoute un reliquat d'un recrutement effectué les années précédentes, permettent l'inscription d'un fonctionnaire sur la liste d'aptitude du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale établie au titre de la promotion interne de l'année 2022,

Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

Considérant les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude formulées par les fonctionnaires concernés,

Considérant que les fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude ont satisfait à l'obligation de formation continue,

Considérant les vœux des fonctionnaires concernés quant à l'inscription de leur adresse sur la liste d'aptitude,

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20221025-14122022-1001-AR  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

La liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne est établie comme suit :

NOM	PRÉNOM	DATE DE 1ÈRE INSCRIPTION
PIOTROWSKI	Didier	25/10/2022

### ARTICLE 2<sup>E</sup>

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### ARTICLE 3<sup>E</sup>

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Fait à VILLERS LES NANCY, le 25 octobre 2022

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur,



Alain FAIVRE

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20221025-14122022-1001-AR  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Meurthe-et-Moselle**

**PROMOTION INTERNE**

**11**

**ÉTAT DES AGENTS RECRUTÉS PAR D'AUTRES VOIES  
QUE CELLE DE LA PROMOTION INTERNE  
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

<b>DÉNOMINATION</b>	<b>COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL</b>	<b>DATE DU RECRUTEMENT</b>	<b>Agent bénéficiaire de la promotion interne</b>
CORDARY Manuel	LONGWY	01.09.2016	<b>CAP du 08 Février 2018 Monsieur QUIROT Norbert SAINT-NICOLAS-DE-PORT</b>
HEINRICH Franck	VAL DE BRIEY	01.11.2016	
MICHEL Regis	TOUL	15.08.2016	
PINCIARA Stéphane	LAXOU	01.04.2017	<b>CAP du 06 Février 2020 Monsieur WEBER Didier VANDOEUVRE-LES-NANCY</b>
BOULEFRAKH Malik	LUNEVILLE	01.03.2018	
GERARDIN Romain	LONGWY	01.07.2019	
ATALAND Mélissa	HOMECOURT	12.04.2021	<b>2022 Monsieur Didier PIOTROWSKI CTE COM. BASSIN DE POMPEY</b>
PEROUF Franck	SAINT MAX	01.07.2021	
COLLE Cédric	LONGWY	01.10.2021	